

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2024/09/57

Date de convocation
20 septembre 2024

L'an deux mil vingt quatre
le **LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
24 septembre 2024

Nombre de conseillers

Exercice : 26
Présents : 18
Votants : 19

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET
Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER -
Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -
Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Madame Micheline LAURENT
Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET - Madame Christelle LEBAS
Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Yves RAOULT qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET

Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Monsieur Jean-Claude NOEL
Monsieur Thierry IMBERT
Monsieur Hubert CHIVET
Madame Sandrine SERGEANT

AU

Secrétaire de séance :

Monsieur Guy BRAS

Objet : Sollicitation d'un fonds de concours communautaire dans le cadre du Contrat pour la Transition Energétique – Projet de rénovation thermique et d'économie d'énergie de l'école Desavary

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et au dispositif de la Communauté Urbaine d'Arras,

Dans le cadre du Contrat pour la Transition Energétique, la Communauté Urbaine d'Arras dispose d'un fonds de concours spécifique pour apporter une aide financière aux communes dont les investissements permettent une économie d'énergie.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Nicolas lez Arras s'est engagée dans des travaux de rénovation thermique et d'économies d'énergie de l'école Desavary

Cette opération s'inscrit dans le programme des investissements de la commune.

Une subvention de 100 000€, pourrait être espérée au titre du fonds de concours transition énergétique de la CUA sur un projet d'un montant total de 617 074€.

Aussi, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter un fonds de concours pour le projet de réhabilitation de l'école Desavary auprès de la Communauté Urbaine d'Arras
- signer toutes les pièces utiles à la réalisation de la présente délibération

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 1^{er} octobre 2024
Le Maire,
Alain CAYET.



[Handwritten signature of Alain Cayet]